



## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES**

#### **Réunion du 13 janvier 2020**

Monsieur le Président,

Même si la volonté de la mise en place des secrétariats généraux communs est la rationalisation et la mutualisation, voire même de renforcer les missions régaliennes de l'Etat, à savoir la sécurité, la gestion des crises, la lutte contre la fraude, etc..., il n'en demeure pas moins que le but réel selon nous est purement comptable afin comme d'habitude de diminuer la dépense publique, mais sans se soucier du fonctionnement des services.

Certes, cette nouvelle réforme doit donner un rôle principal au ministère de l'Intérieur pour qu'il en soit l'acteur principal. Mais encore une fois qu'en est-il de la situation de nos collègues en préfecture ? On assiste encore une fois à un « bis répétita » de PPNG. C'est intolérable car il y a toujours un énorme fossé entre le discours officiel de l'administration et les conséquences de ses décisions au niveau local : manque d'information, augmentation du stress des agents concernés, augmentation de leur souffrance morale. Cette succession de réformes depuis 10 ans est insupportable pour les agents. A part les gouvernements successifs et l'administration, personne n'est convaincu de leur bienfait, ni les agents, ni les usagers.

Cette réforme est encore vécue, une fois de plus, comme une marche forcée.

Depuis le début des travaux concernant la fusion des SGC, toutes les discussions sont principalement tournées autour de nos collègues des DDI et des autres ministères qui seront, nous dit-on, les principaux agents touchés par cette réforme. Le guide RH, ainsi que la note RH, en sont l'illustration.

A chaque fois, malgré nos interrogations et nos interventions, il nous est indiqué que l'impact dans les préfectures sera mineur.

Or, c'est faux. Aujourd'hui « *le rideau* » tombe pour nos collègues des préfectures et les conséquences de la mise en place des SGC sur les services ne seront absolument pas minimes. Les DRHM vont disparaître et intégrées dans les SGC. Ces directions peuvent employer plusieurs dizaines de personnes qui ne sont pas certaines aujourd'hui de rebondir sur un poste. A ce titre, les organigrammes établis dans le cadre de la mise en place de PPNG seront-ils remis en cause ? Qu'en est-il également de l'effectif « cible » en préfecture avec la mise en place des SGC ?

La phase de préfiguration a démarré sans que les préfigurateurs aient tous les outils RH en main pour gérer toutes les situations. La notion même de volontariat, qui est prévue, des les premiers paragraphes de la note RH n'est pas respectée avec toujours le même discours au niveau local : « *vous n'avez pas le choix, nous avons besoin de vos compétences, je vous mets un avis défavorable pour votre mobilité* ». Alors que certains agents sont sur ces postes depuis des décennies.

Encore une fois, Monsieur le Président, le coté humain est sacrifié afin de respecter un calendrier intenable. L'impact sera très négatif pour nos collègues. L'administration n'apprend pas de ses erreurs du passé.

Par ailleurs, nous souhaitons vous alerter une fois de plus sur la situation des services des étrangers en préfecture qui est très alarmante : sous effectifs, missions complexes et insécurité. Les personnels sont insultés et menacés régulièrement. Voilà leur quotidien. Même si des mesures ont été prises pour les services des étrangers, elles restent selon nous insuffisantes face à l'augmentation très importante des demandes d'asile. Les 20 mesures annoncées par le gouvernement auront sans aucun doute des conséquences sur les missions des services des étrangers alors qu'ils sont à « *l'os* » en termes d'effectifs. Quelles seront les conséquences en matière de textes et de circulaires ? Les personnels auront-ils un délai pour respecter ce nouveau dispositif ?

Monsieur le Président, Le SAPACMI n'est pas opposé aux réformes dès lors qu'elles ont le sens de l'humain et qu'elles ne sont pas réalisées dans la précipitation. L'avenir doit se construire avec les agents en donnant du sens à leurs missions.

Le SAPACMI vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au procès verbal de ce Comité Technique.

